

AVENANT N°2

AU CONTRAT D'OBJECTIFS (2008/2010) ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LE CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

entre

- LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Domicilié à l'Hôtel du Département – 77010 MELUN CEDEX

Représenté par le président du Conseil Général, agissant en exécution de la délibération de l'Assemblée Générale du 25 juin 2010.

Ci-après dénommé « le Département »,

D'UNE PART,

et

**- LE CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES OEUVRANT SUR LE
DEPARTEMENT DENOMMEE CI-DESSOUS :**

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles dénommé CIDFF 77

Régie par la loi de 1901

Dont le siège social est situé :

2 bis rue du Parc – 77185 LOGNES

Représentée par Madame Catherine LANDRY, présidente, agissant en exécution de la décision du Conseil d'Administration du 8 avril 2010.

D'AUTRE PART.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent avenant au contrat d'objectifs de septembre 2008 a pour objet d'individualiser la participation financière 2010 du Département au fonctionnement de l'association sous forme d'une subvention.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIERE 2010

A la fin de l'article 3-1 « participation financière » est ajoutée l'alinéa suivant : pour l'année 2010, la subvention portant la participation financière du Département est fixée à 22 000 €.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux.

Melun, le

La Présidente du CIDFF 77

Le Président
du Conseil général de Seine-et-Marne,